

## Rapport sur la situation en matière de développement durable 2026

### *Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,*

Le 21 avril deux-mille-vingt-six à 10h00 au CDG66, 35 bd St Assisclé-Centre Del Món salle de conférence - 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 08 avril 2026 sous la présidence de M. Robert GARRABÉ,

#### **-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28**

-Nombre de membres présents : 14

-Nombre de membres votants : 16

#### Membres titulaires du Conseil d'administration :

##### **Présents**

##### Collège des communes affiliées

##### Titulaires :

M. Robert GARRABÉ, Président

M. CALVET Guy, M. PLA Raymond, M. TAHOCES Antoine, M. PIQUET Philippe, M. PORTEIX Yves, M. VILA Jean, Mme COSTA Marie, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. NIFOSI Christian, M. REMEDI Bernard,

##### Collège des établissements affiliés

M. PUGINIER Jean (*suppléant de M. LOPEZ Jean-Jacques*),

##### Collège spécifique des adhérents au socle commun (art23 – LOI 84-53 modifiée)

Mme ROLLAND Martine (*SDIS66*), Mme SADOURNY Marie-Pierre (*CD*),

##### **Absents excusés**

##### Collège des communes affiliées

M. BILLES Jean-Paul, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, M. PAILLES Roger, M. THIBAUT Jean-Jacques, M. SOLE Jean-Michel, M. GARSAU Jacques, M. OLIVE Robert,

##### Collège des établissements affiliés

M. ROQUE Jean, M. LOPEZ Jean-Jacques, M. PUIG Louis,

##### Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

M. DUSSAUBAT François (*Perpignan*), M. LACAPERE Rémi (*CD*), M. RALLO François, Mme BACH Marie.

##### **Représentés ayant donné pouvoir**

M. OLIVE Robert à M. Robert GARRABÉ

M. BILLES Jean-Paul à M. PORTEIX Yves

##### **Personnalités invitées**

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur Général des Services du Centre de Gestion 66

M. Nasser AFIF, Directeur Général Adjoint du Centre de Gestion 66

**Conseil d'Administration du 21 avril 2026**

**Le Conseil d'administration,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement dite "Grenelle 2",

**Vu** le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable pour les collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil d'administration n°240\_DE 27062023 en date du 27 juin 2023 approuvant l'application de l'instruction budgétaire M57 développée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**Vu** l'instruction budgétaire M57,

**Vu** le rapport présenté au Conseil d'administration.

**Considérant** que la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable est rendue obligatoire compte tenu du passage du CDG66 à la norme budgétaire et comptable M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE DE :**

**Article 1 :**

- **Prendre** acte de la présentation du rapport 2026 sur la situation en matière de développement durable au Centre de Gestion, joint en annexe de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés,

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.*

PERPIGNAN, le 21 avril 2026

Le Président du Centre de Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale  
des Pyrénées-Orientales,

**Robert GARRABE**



*Le Président :*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux  
mois à compter de sa publication.*

*Site internet = 22.04.26*

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20260421-DE-340-21042026-DE  
Date de télétransmission : 23/04/2026  
Date de réception en préfecture : 23/04/2026

340\_DE 21042026

P3/3